

## Le rapport « les 1000 premiers jours » réhabilite le congé parental

En jugeant fondamental de repenser les congés de naissance (congé maternité, congé parental, congé paternité), la commission d'experts des 1000 premiers jours présidée par Boris Cyrulnik considère nécessaire la présence des parents durant la première année de l'enfant. Elle appelle les politiques publiques à soutenir les choix des parents en ce sens, et à l'ensemble de la société de permettre que du temps soit libéré pour les parents.

Cette commission d'experts, installée par le Président de la République, a remis son rapport le 8 septembre au secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et des familles, Adrien Taquet. Le rapport invite à un **changement radical d'approche de la petite enfance pour le développement des enfants**. Il rejoint totalement les propositions de l'Unaf avancées depuis des années : donner du temps aux parents, repenser les congés en lien étroit avec un meilleur accueil de la petite enfance.

### Une présence renforcée des parents durant la première année de l'enfant

La commission entend privilégier la présence des mères et des pères d'une majorité de bébés tout au long de leur première année de vie. Pour ce faire, elle avance 3 propositions fortes étroitement liées :

- du temps en plus **pour les mères** : deux semaines de congé post natal ou d'adoption supplémentaires pour atteindre 3 mois plein ;
- du temps en plus **pour les deux parents** à partir du 4<sup>ème</sup> mois, par la mise en place d'un congé parental de 9 mois partageable, « avec un niveau d'indemnisation suffisamment attractif, qui correspondrait à un montant minimum de 75 % du revenu perçu quel que soit le statut » ;
- du temps en plus **pour les pères**, avec un congé paternité allongé à 9 semaines.

**Ce rapport réhabilite le congé parental qui a été sabordé ces dernières années.** De moins en moins indemnisé (396 € mensuels aujourd'hui à plein temps), raccourci d'un tiers, moins pris par les pères, il ne concerne plus que 13 % des parents de jeunes enfants (dont seulement la moitié à temps plein) et davantage de mères de jeunes enfants sont au chômage suite à ces réformes. Comme le souligne le rapport : « le congé parental n'a été supprimé dans aucun des pays qui l'avaient introduit. On observe au contraire que ce modèle de congé destiné aux parents est bien établi (...) », « la France n'est pas en pointe » sur ce chapitre.

**Pour permettre aux parents de pouvoir être pleinement présents auprès de leur enfant durant sa première année de vie, le rapport combine des réponses qui concernent les mères, les pères et les deux parents. C'est sur ces 3 dimensions qu'il faut simultanément commencer à agir.**



## **Une articulation nécessaire entre congés et accueil de la petite enfance**

L'Unaf adhère pleinement au schéma tracé par le rapport : offrir des possibilités réelles de congés pour les parents durant la première année de l'enfant, suivies de solutions d'accueil extérieur de qualité.

Pour la commission, « *la question des congés parentaux ne peut être pensée indépendamment de celle des modes d'accueil* ». Il faut en effet lier les deux questions, a fortiori dans un contexte de pénurie de places d'accueil qui prendra du temps à se résorber.

**Il reste au gouvernement deux lois de sécurité sociale, 2021 et 2022, pour traduire en actes les recommandations du rapport. Ils permettront à la France de se mettre en conformité avec la directive européenne « *Équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parent et aidants* », qui lui impose d'augmenter, d'ici août 2022, l'indemnisation de son congé parental à un niveau permettant son partage effectif entre les deux parents**

**Contact presse : Laure MONDET [lmondet@unaf.fr](mailto:lmondet@unaf.fr) 01 49 95 36 05**

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)  [twitter.com/unaf\\_fr](https://twitter.com/unaf_fr)